



# Quartier Clignancourt- Ramey : Bilan des 1eres phases d'aménagement réalisées de 2011 à 2013

Réunion du 16 décembre 2014

Le quartier Clignancourt/ Ramey subit divers maux liés à des aménagements de l'espace public existants largement favorables à la voiture, au détriment des transports publics et des circulations douces. Nous avons ainsi fait part dans ce blog de la nécessité de prévoir un véritable plan d'aménagement global à l'échelle du quartier, dans la continuité des 1eres phases d'aménagement ponctuels réalisées de 2011 à 2013 (cf. l'article [Pour un véritable plan d'aménagement global dans le quartier Clignancourt-Ramey et alentour...](#)

Avant de lancer des réflexions plus poussées sur les prochaines phases d'aménagement, il est nécessaire de faire le bilan exhaustif des premiers aménagements ponctuels réalisés de 2011 à 2013. A ce titre, ACTION BARBES a sollicité à plusieurs reprises pendant plus de 6 mois la mairie du 18e afin de disposer des résultats complets des comptages routiers réalisés en 2013 et 2014 (avec les interprétations correspondantes).

Finalement, M. BEPPO, adjoint au maire en charge des transports, a convié ACTION BARBES à une réunion le 16 décembre 2014, en présence de M. MONELLO, responsable de la Section Territoriale de Voirie du 18e (STV), pour faire un point exhaustif sur les premiers aménagements de voirie réalisés dans le quartier Clignancourt/ Ramey, comprenant notamment la présentation des comptages routiers réalisés. Vous trouverez ci dessous un Compte rendu succinct de cette réunion :

## A- Rappel sur les aménagements réalisés

Aménagement du carrefour Clignancourt-Poulet-Myrha-Christiani en 2011, avec création d'un plateau surélevé et inversion du sens de circulation rue Myrha entre la rue de Clignancourt et le boulevard Barbès (phase 1)

Aménagement carrefour Clignancourt-Ramey- Muller en 2012 , avec création d'un plateau surélevé, d'un ilot central et d'une nouvelle traversée piétonne (phase 2)

Modification du plan de circulation avec suppression du double sens pour tous de la rue de Clignancourt entre la rue Ramey et la rue de Christiani en 2013 (phase 3)

- mise en sens unique sud nord, sauf pour les bus, taxis et vélos, du tronçon de la rue de Clignancourt compris entre la rue Christiani et la rue Muller
- mise en sens unique sud nord, sauf pour les bus, taxis et vélos et les riverains de la Butte, du tronçon de la rue Clignancourt compris entre la rue Ramey et la rue Muller.  
Ainsi, seuls ces véhicules indiqués ci avant sont autorisés à emprunter la rue Muller

M. BEPPO précise que ces aménagement avaient pour principal objectif de traiter les difficultés rencontrés (problème de sécurité, trafic très important, vitesse élevée, etc..) au niveau du barreau de la rue de Clignancourt situé entre la rue Ramey et la rue Christiani via la diminution du trafic nord-sud existant sur ce barreau mais qu'ils n'avaient pas pour objectifs de réduire le trafic de transit rencontré rue de Clignancourt, rue Ramey et les rues adjacentes.

## B- Présentation des résultats des comptages réalisés

### 1- Caractéristiques des campagnes de comptage

M. MONELLO présente les caractéristiques des comptages réalisés:

Campagne de comptage réalisé en avril 2013, après l'aménagement des 2 carrefours mais avant la modification du plan de circulation (suppression du double sens pour tous rue de Clignancourt entre la rue Ramey et la rue Christiani) mise en oeuvre en 2013

Campagne de comptage réalisé en février 2014, soit XX mois après la modification du plan de circulation

Ces 2 campagnes ont consisté à mesurer le trafic autour du tronçon de la rue de Clignancourt situé entre la rue Ramey et la rue Christiani :

rue de Clignancourt (avant rue Christiani/ après rue Ramey/ entre les 2 dans le sens nord sud)

rue Ramey;

rue Muller;

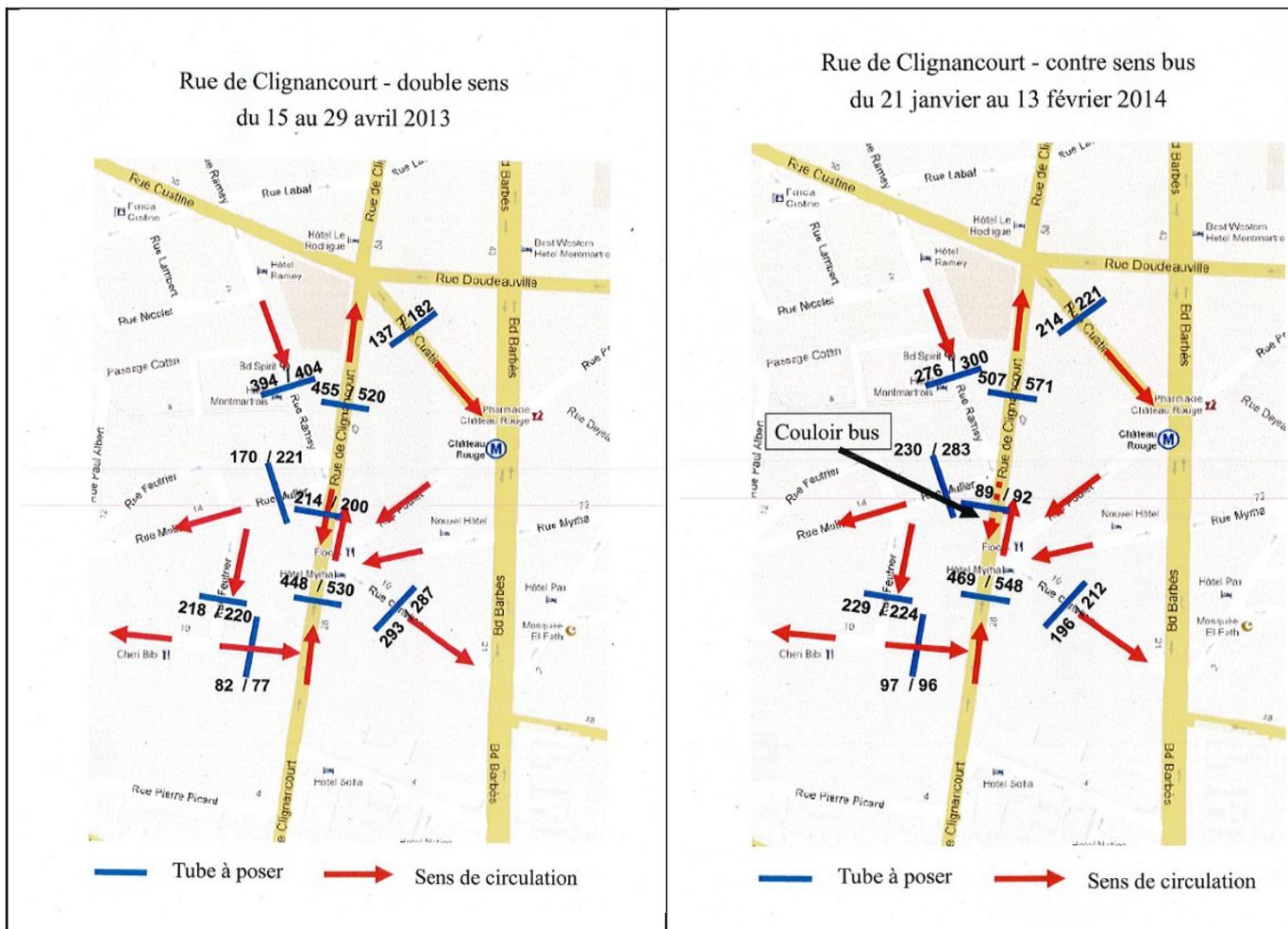
rue Feutrier;

rue André Del Sarte

rue Christiani

rue Custine entre la rue de Clignancourt et le bvd Barbés

### 2- Résultats des campagnes de comptage



M. MONELLO présente les résultats des comptages (uniquement les Heures de Pointes du Matin (HPM) et Heures de Pointes du Soir (HPS) et les interprétations de ces résultats:

Réduction importante du trafic nord sud sur le tronçon situé rue de Clignancourt entre la rue Muller et la rue Christiani (trafic divisé par 2)

Pas de changement notable du trafic rue de Clignancourt dans le sens sud- nord  
Réduction limitée (trafic diminué de ¼ environ)) du trafic rue Ramey et rue Christiani  
Augmentation limitée du trafic rue de Custine vers le boulevard Barbés  
Augmentation limitée du trafic rue Muller

M. MONELLO indique que, de l'analyse de ces résultats, il a été identifié les reports de trafic suivants en remplacement de l'itinéraire Ramey/ Clignancourt/ Christiani:

report vers la rue Custine depuis la rue Ramey vers le Boulevard Rochechouart  
report pour une plus faible part via les rues Muller, Feutrier et André del Sarte pour rejoindre la rue de Clignancourt et la Christiani.

*Sur ce 2e report identifié, le représentant d'ACTION BARBES rappelle que cet itinéraire correspond à un trafic de « fraude » qui ne devrait pas être utilisé comme itinéraire de transit alternatif à l'itinéraire Ramey/ clignancourt/ Christiani. En effet, la rue Muller est uniquement autorisée aux riverains de la Butte, bus, taxis et vélos.*

M. BEPPO précise que ces résultats sont, dans l'ensemble, conformes à l'objectif attendu, c'est à dire une diminution du trafic nord-sud existant sur le barreau de la rue de Clignancourt entre la rue Ramey et la rue Christiani.

Toutefois, au vu de ces résultats, le représentant d'ACTION BARBES constate :

un trafic de « fraude » très important.

En 1e approche, plus de la moitié des véhicules qui empruntent la rue de Clignancourt de la rue Ramey vers la rue Christiani ne sont pas autorisés. En effet, en estimant un passage de 6 bus et 30 taxis / heure, le trafic autorisé (environ 40 véhicules) est loin du trafic constaté (près de 100 véhicules)

Ce trafic de « fraude » se retrouve également rue Muller et peut expliquer l'augmentation du trafic constaté. En effet, étant donné les restrictions mises en œuvre lors de la modification du plan de circulation, le trafic dans cette rue aurait du être réduit

un trafic de transit très important rue Ramey et rue Muller (comprenant le trafic de « fraude » indiqué ci dessus)

En effet, étant donné les modifications du plan de circulation, le trafic rue Ramey entre la rue Custine et la rue de Clignancourt est normalement limité au trafic local (riverains de la butte, riverains de la rue Ramey et rues alentours) + bus, taxis, vélos, et le trafic rue Muller encore plus limité (uniquement riverains de la Butte + bus, taxis, vélos). Une diminution sensible aurait du être constatée, ce qui n'est pas le cas au vu des comptages et des observations actuelles sur site

Sur ce point, M. BEPPO rappelle que l'objectif des actions menées ne visait pas à agir sur le trafic de transit. Toutefois, le représentant d'ACTION BARBES indique que ce point est lié et qu'il semble difficile de ne pas le traiter.

Le représentant d'ACTION BARBES indique ainsi que, bien que la situation se soit améliorée grâce à ces aménagements et à la modification du plan de circulation, il est indispensable de compléter/ corriger ces aménagements pour supprimer efficacement l'important trafic de « fraude » mais également pour réduire sensiblement le trafic de transit (les deux étant en grande partie liées). En particulier, un traitement adapté de la rue Ramey s'avère indispensable pour supprimer le trafic de « fraude » et limiter strictement le trafic de transit.

Toutefois, M. BEPPO et M. MONELLO indiquent que ce trafic de « fraude » lié à l'incivilité des automobilistes parisiens se retrouve dans d'autres quartiers. Le représentant d'ACTION BARBES conteste qu'un trafic de « fraude » aussi important soit fréquent à Paris, d'autant plus sur un aménagement récent, et observe qu'il est surprenant que cette situation puisse être acceptée sans que des actions soient prévues pour y remédier.

## C- Aménagements à venir

### 1- Seconde phase d'aménagement envisagée par la mairie du 18e

M. BEPPO indique que, conformément aux engagements de M. LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pendant la campagne électorale des dernières élections municipales, une 2nde phase d'aménagement est envisagée dans le quartier Clignancourt/ Ramey.

Cette 2nde phase consisterait principalement à un réaménagement du sud de la rue de Clignancourt entre le boulevard Rochechouart et la rue Christiani, permettant un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages, au bénéfice des circulations douces et des transports en commun.

M. BEPPO précise que ce réaménagement n'inclurait aucune nouvelle intervention sur les aménagements déjà réalisés ni sur les rues situés au nord du carrefour Ramey/ Clignancourt Mulerr (cad aucune intervention sur la rue Ramey et la rue de Clignancourt entre ce carrefour et al rue Custine). En effet, pour la mairie, le bilan des comptages et les différents retours démontrent que les objectifs ont été atteints.

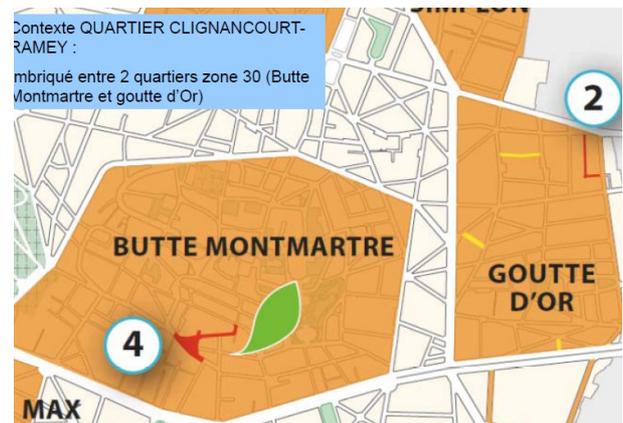
Le représentant d'ACTION BARBES indique qu'il est positif qu'un réaménagement soit envisagé dans la partie sud de la rue de Clignancourt, tronçon particulièrement dangereux et inadapté pour les circulations douces.

### 2- Nécessité d'un aménagement global

Toutefois, le représentant d'ACTION BARBES indique que cet aménagement mérite d'être intégré dans un réaménagement global de l'ensemble du quartier Clignancourt Ramey, afin notamment d'avoir une cohérence d'aménagement (y compris rue Ramey et l'ensemble de la rue de Clignancourt)

Ce réaménagement global pourrait consister à étendre le quartier zone 30 de la Butte Montmartre jusqu'au boulevard Barbés.

Cette extension, avec réalisation des aménagements correspondants, devrait impérativement inclure un traitement soigné des entrées du quartier (rue de Clignancourt, rue Ramey, etc...) pour « dissuader » tout trafic de transit, avec modification du jalonnement vers la Porte de Clignancourt



Le représentant d'ACTION BARBES rappelle qu'un tel aménagement s'inscrirait dans les objectifs indiqués par Mme le Maire pendant la campagne électorale : "Je poursuivrai les politiques en faveur des mobilités douces et de la réduction de la vitesse qui ont un impact immédiat pour faire baisser le bruit lié à la circulation. Hormis le réseau d'avenues et de boulevards, la vitesse sera limitée à 30 km/h pour apaiser la ville"

Par ailleurs, Le représentant d'ACTION BARBES indique que, malgré l'amélioration de la situation permise par les nouveaux aménagements, plusieurs dysfonctionnements sont rencontrés au niveau des 2 carrefours réaménagés:

- Non respect des limitations de vitesse rendant souvent dangereuses les traversées piétonnes ;
- Stationnement illégal 2 roues motorisés sur le nouvel îlot, le rendant souvent impraticable ;
- Vitesse importante et dangereuse ;
- Stationnement illégal très fréquent rue Ramey lié à la largeur de chaussée

Trafic très important lié au trafic de « fraude » et de transit (point développé ci avant) en raison de l'absence d'aménagement correspondant rue Ramey.

Pour le représentant d'ACTION BARBES, la réalisation de mesures correctrices s'avère ainsi indispensable dans le cadre de la prochaine phase d'aménagement. *Ces mesures correctrices permettraient en particulier de corriger les dysfonctionnements constatés dès 2011 (cf extrait du Cr du conseil de quartier Montmartre du 11/10/11) :*

- 4) Points sur l'avancement des travaux rue de Clignancourt, en présence de Félix BEPPO, adjoint au Maire du 18<sup>e</sup> chargé de l'espace public,

**Intervention de Félix Beppo :**

Il y a eu de très nombreux dysfonctionnement qui n'ont, malheureusement, été repéré qu'après les travaux.

Par exemple :

- fin de la rue Clignancourt : le plateau avait été surélevé pour faire baisser la vitesse, de nombreux incidents ont eu lieu avec les bus de la RATP. La DEVE a donc finit, sans prévenir la Mairie, par raboté le plateau qui est donc devenu sans effet.
- L'angle de la rue Poulet et Myrha : il y a eu une hausse de la vitesse au lieu d'une baisse, le carrefour devient donc plus dangereux qu'avant.
- Sur l'aménagement des deux roues : il faut reprendre l'intégralité des travaux.

**Intervention du public :**

- il y a des vrais regrets car il y a des dégradations. Par ailleurs, les riverains votent pour le Maire d'arrondissement, pas pour le Préfet : il faut donc des réponses claires

**Intervention de Félix Beppo :**

Des travaux d'ERDF ont lieu sur la rue Ramey et Clignancourt, ce qui rend difficile la rectification des erreurs. Il faut tenir compte des interventions qui vont avoir lieu entre décembre et janvier.

Les nouveaux travaux auront donc lieu entre mars et avril 2012.

### **3- Cas particulier de la rue Ramey**

Le représentant d'ACTION BARBES indique que, dans le cadre de ce réaménagement global, un traitement particulier de la rue Ramey doit être prévu (à minima depuis la rue Custine mais éventuellement dès la rue Hermel) afin de supprimer le trafic de transit et le trafic de « fraude », et ainsi d'améliorer sensiblement la sécurité (baisse du trafic et de la vitesse):

Réaménagement complet de l'entrée de la rue Ramey depuis la rue Custine pour « signaler » de manière physique les restrictions de circulation en aval. En effet, l'entrée actuel extrêmement large (près de 3 voies en entrée puis 2 voies en section courante) ;

Renforcement de la signalisation en aval pour signaler efficacement les restrictions de circulation (la signalisation provisoire existante est mal comprise et peu explicite);

Réduction à une voie de circulation automobile générale (par exemple en créant une voie bus dédié avec séparateur ou en végétalisant le côté impair). Il est à noter qu'un tel réaménagement peut être envisagé sans modification des fils d'eau

Trafic très important lié au trafic de « fraude » et de transit (point développé ci avant) en raison de l'absence d'aménagement correspondant rue Ramey.

M. BEPPO indique qu'un tel projet pourrait être étudié pour être intégré au dispositif du budget participatif, indépendamment du projet d'aménagement du sud de la rue de Clignancourt, via la création d'un groupe de travail dédié.

En réponse à cette proposition, le représentant d'ACTION BARBES indique qu'il semble plus pertinent de traiter de façon globale l'ensemble du quartier Clignancourt- Ramey, en lien avec l'aménagement à venir du sud de la rue de Clignancourt.

## **D- Dispositif « Paris Respire »**

Le représentant d'ACTION BARBES rappelle que le dispositif Paris Respire du quartier Montmartre chaque dimanche et jours fériés entraîne des nuisances importantes pour de nombreux habitants du quartier Clignancourt/ Ramey et que des adaptations du dispositif sont nécessaires (avec extension du dispositif et optimisation des barrages filtrants). En effet, les blocages de la circulation rue Ramey et rue de Clignancourt impliquées par le barrage filtrant à l'entrée de la rue Muller, au carrefour des rues de Clignancourt et Ramey entraînent une gêne continue pour l'ensemble des riverains de ce secteur avec concert de klaxons à répétition subis par les riverains et gêne importante pour le trafic du bus 85 et du petit train de Montmartre. A noter que devant cette situation, la police invite fréquemment les automobilistes à prendre le « sens interdit ».

Le représentant d'ACTION BARBES sollicite également des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du vœu voté par le conseil d'arrondissement du 14/06/11 de l'extension du dispositif Paris Respire à l'ensemble du quartier Clignancourt/ Ramey, à l'issue des travaux d'aménagement réalisés de 2011 à 2013..

En réponse à ces 2 points, M. BEPPO précise qu'une réflexion globale est actuellement menée par la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de Police, sur le dispositif Paris Respire à l'échelle du territoire parisien (nombre de quartiers concernés, périmètres, gestion, extension à l'ensemble du week end, etc...) . Il semble préférable d'attendre la conclusion de ces échanges avant de prévoir une modification substantielle du dispositif existant.

Toutefois, le représentant d'ACTION BARBES indique qu'en raison des problèmes subis chaque week end, une action immédiate mérite d'être étudiée dès à présent (solution à court terme pouvant évoluer en fonction du résultat des réflexions sur le dispositif Paris Respire).

Deux solutions simples semblent ainsi envisageables à court terme :

- Une solution à minima : intégration de la rue Ramey au dispositif Paris Respire avec un barrage filtrant au droit de la rue Nollet (afin d'avoir un itinéraire d'évacuation des véhicules non autorisées) accompagné de l'interdiction de rejoindre la rue Muller depuis la rue de Clignancourt (dispositif fixe type barrière), avec signalisation renforcée au carrefour rue Ramey/ rue Custine
- Une solution plus ambitieuse : intégration de la rue de Clignancourt avec une configuration similaire à celle existante pendant les vides greniers organisés par l'association Clignensemble. 2 barrages filtrant seraient nécessaires (rue Ramey au droit de la rue Nollet et à l'entrée de la rue de Clignancourt) et un barrage fixe (type barrière) pour bloquer l'accès rue d Clignancourt depuis al rue Poulet.

Ces 2 solutions ont l'avantage de ne pas impliquer la nécessité de moyens humains supplémentaires.